

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 27 MARS

Le rôle social de l'officier

La *Revue des Deux-Mondes* a publié dans sa dernière livraison un article non signé qui a été remarqué et signalé par plusieurs journaux sur le rôle social que l'officier est appelé à jouer dans l'armée moderne, telle que l'a faite le service obligatoire pour tous.

C'est assurément un sujet des plus intéressants et qui appelle les réflexions les plus sérieuses.

Tous les jeunes hommes devront maintenant passer par le service militaire, et les impressions, les habitudes qu'ils en rapporteront devront forcément influencer sur le développement de toute leur vie, quand ils seront rendus aux carrières civiles.

L'écrivain anonyme de la *Revue* a donc raison de considérer l'officier comme le dernier et le plus élevé de tous les éducateurs de la jeunesse nationale.

Il se plaint que ce rôle ne soit pas encore suffisamment compris, que certains de ceux qui sont appelés à le remplir y soient mal préparés ou mal disposés.

Il n'est pas tout à fait dans le vrai. Nulle part, plus que dans notre armée, la préoccupation d'exercer le commandement avec autant de bienveillance et de paternité que de fermeté n'existe à un plus haut degré.

Seulement il faut tenir compte des conditions dans lesquelles cette action peut s'opérer. Elles sont malheureusement des plus hâtives ; les officiers instruisent des hommes qui leur échappent presque aussitôt, et assistent en quelque sorte à un défilé perpétuel. Ce n'est plus le vieux service où tant d'esprit de corps était conservé par des serviteurs blanchis dans le harnais, comme on disait, à tous les échelons de la hiérarchie, depuis le vétéran à trois chevrons jusqu'au capitaine qui n'avait encore porté d'autre numéro à son collet que celui du régiment où il avait pour la première fois reçu l'épaulette.

Est-il juste de comparer le rôle social de l'officier français à celui de l'officier russe ? Certainement non. On supprime trop d'éléments différents pour y arriver. Vous voudriez que l'éducation morale, que la préoccupation morale tint plus de place dans la préparation même du futur officier : est-ce possible dans une République démocratique comme cela peut être dans une Monarchie ? Vous n'avez pas l'école des cadets pour prendre l'enfant et diriger ses premières impressions vers les devoirs de sa carrière militaire. Vous lui ouvrez les portes de l'École de Saint-Cyr ou de l'École Polytechnique après un examen qui prouve simplement qu'il a acquis et possède les connaissances littéraires et scientifiques spécifiées dans le programme. Vous y ajoutez alors un enseignement technique et puis vous lui donnez son grade. C'est fort bien. S'il a une vraie vocation, il est armé de toutes pièces. S'il n'a pas puisé dans son cœur et dans sa conscience le sentiment des responsabilités morales, quels moyens trouverez-vous de le lui inculquer ?

Lui ferez-vous là-dessus une théorie comme sur le montage et le démontage du fusil ?

Les théories sont impuissantes pour ces choses-là. Ce sont les mœurs et les traditions qui seules développent et maintiennent l'esprit militaire.

Vous parlez de la Russie. Là, au sommet de la hiérarchie, il y a le chef suprême, le commandant général ; mieux que cela, le Père de l'armée, c'est l'Empereur. Le titre de « Père » est précisément celui que le soldat lui donne. Il ne l'appelle ni « Sire » ni « Majesté ». Quand, dans les camps de manœuvres, le soir, après le travail, arrive l'heure de la prière en commun, l'Empereur paraît : « Bonsoir, mes enfants, » dit-il. Un burrah unanime répond : « Bonsoir, Père. » Et le Père et les Enfants implorant ensemble la bénédiction du Dieu des armées.

C'est dans cette foi commune, c'est dans cette paternité qui descend d'en haut jusqu'au dernier degré de l'échelle sociale que réside le lien qui attache à la vie et à la mort ceux qui doivent ensemble assurer la défense de la patrie, fut-ce au prix de leur sang.

Ne soyons pas trop exigeants. Sous un régime, sous une République, qui refuse de laisser dire qu'il y a des récompenses d'une autre vie pour ceux qui sacrifient leur existence terrestre au devoir, qui partout s'ingénie à placer l'autorité militaire sous le contrôle et parfois l'injurieuse surveillance des pouvoirs civils, ne sommes-nous pas trop heureux d'avoir un corps d'officiers tel que le nôtre, inébranlable dans son respect de la discipline, laborieux, soigneux de se perfectionner, de s'instruire et exclusivement appliqué à ses devoirs professionnels ? C'est beaucoup, c'est peut-être même mieux que nous ne méritons, et nous n'avons pas le droit de lui demander par surcroît des progrès indéfinis qu'un régime monarchique lui permettrait naturellement de réaliser.

JEAN-LOUIS.

L'ordre russe de Saint-André et M. Carnot

Hier, dans l'après-midi, a eu lieu, à l'Élysée, la remise au Président de la République des insignes de l'ordre de Saint-André.

M. le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, et tout le personnel de l'ambassade de Russie en uniforme se sont rendus, à deux heures, à l'Élysée.

M. de Mohrenheim a remis au Président de la République le brevet par lequel le Czar lui confère le titre de chevalier de l'ordre. Les insignes remis à M. Carnot sont extrêmement riches.

La décoration de Saint-André représente le martyr de ce saint. La croix est d'or, émaillée de bleu ; chacun des bras porte une des quatre lettres : S. A. P. R., initiales des mots *Sanctus Andreas Patronus Russiae*.

Cette croix est posée sur l'aigle de Russie, à deux têtes couronnées, et supporte la couronne impériale, à laquelle est fixé l'anneau donnant passage au grand cordon de couleur bleu de ciel, ce qui se porte en écharpe de droite à gauche.

Dans les grandes solennités, la décoration

se porte suspendue à un collier spécial, qui a été également remis au Président de la République et qui est composé d'aigles de Russie, reliées par des croix de Saint-André en diamant.

L'ordre de Saint-André comporte en outre une plaque d'argent, qui se porte sur le côté gauche, et qui présente au centre un médaillon en or chargé de l'aigle de Russie et entouré d'une circonférence d'azur portant la devise de l'ordre en langue russe : « Pour la foi et la fidélité. »

L'ordre de Saint-André confère les quatre ordres russes : Saint-Alexandre Newski, l'Aigle-Blanc, Sainte-Anne et Saint-Stanislas, dont les insignes ont été remis à M. Carnot par M. de Mohrenheim.

L'ordre de Saint-André est le plus important et le plus ancien des ordres russes. Il a été créé par Pierre le Grand en 1698. Tous les princes de la famille impériale reçoivent l'ordre de Saint-André le jour même de leur baptême. C'est la décoration que l'empereur de Russie confère, de préférence, aux membres régnants des maisons souveraines d'autres Etats. En Russie, elle est conférée, en nombre très restreint, aux hauts fonctionnaires de l'empire pour des services exceptionnels et lorsqu'ils possèdent déjà le grand-cordon de l'ordre de Saint-Wladimir ou celui de Saint-Alexandre Newski.

Ajoutons que, jusqu'à ce jour, le maréchal de Mac-Mahon était le seul Français décoré de l'ordre de Saint-André.

En annonçant récemment la nomination de M. Carnot dans l'ordre de Saint-André, les officiers trop zélés de la République avaient imaginé que le Czar voulait ainsi décorer Marianne en personne.

Une dépêche de Pétersbourg, 25 mars, leur répond en ces termes :

« L'octroi de l'ordre russe de Saint-André à M. le président Carnot est considéré, dans les cercles politiques, comme l'expression des sentiments de reconnaissance de l'Empereur envers le gouvernement français pour l'accueil hospitalier et cordial fait à ses deux fils, tant dans les possessions coloniales de la France en Asie qu'en Algérie, ainsi que pour la part sincère prise à la douleur de la famille impériale lors du décès du duc de Leuchtenberg, et traduite par les pompeux honneurs funébres rendus, à Paris, à sa dépouille mortelle. »

INFORMATIONS

La reine d'Angleterre est arrivée à Grasse sans incidents.

M. le Président de la République, dès qu'il eut appris l'arrivée à Grasse de la reine d'Angleterre, a adressé à Sa Majesté le télégramme suivant :

« Je prie Votre Majesté de vouloir bien agréer, à son arrivée à Grasse, les vœux que je forme pour que son séjour en Provence soit aussi heureux que ses séjours précédents à Biarritz et à Aix-les-Bains. Je lui demande si je puis lui être agréable en quelque chose et je lui

renouvelle, avec mes hommages respectueux, l'expression de ma sincère amitié.

» CARNOT. »

La reine Victoria a répondu à M. Carnot par le télégramme suivant :

« Je vous remercie de tout cœur de votre bien aimable dépêche ; je suis bien touchée de l'accueil si affectueux que j'ai reçu partout à mon passage en France et à mon arrivée ici dans ce ravissant pays.

» VICTORIA. »

LE CAS DU PRINCE LOUIS

M. Fallières, ministre de la justice, a fait parvenir au président du conseil son avis sur la situation faite au prince Louis Bonaparte par la mort de son père, le prince Napoléon, en ce qui concerne l'application de la loi du 22 juin 1886.

Le garde des sceaux fait observer que l'article 1^{er} de cette loi vise les chefs des familles ayant régné sur la France et leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture.

Le prince Louis n'est pas en ce sens l'héritier direct de son père le prince Napoléon.

Suivant le ministre de la justice, ce n'est pas l'article 1^{er} qui serait applicable au prince Louis, mais l'article 2 qui donne au gouvernement le droit d'interdire le territoire de la République aux autres princes des familles ayant régné sur la France.

Le conseil des ministres examinera cette question, mais nous pouvons indiquer, dès à présent, que les collègues du garde des sceaux partagent son avis.

LE DUC D'ORLÉANS

Sont-ils assez ridicules, pour ne pas dire plus, les journaux républicains qui racontent que le duc d'Orléans était ces jours derniers à Paris ! Mais c'est qu'ils ont pris la chose au sérieux, et, véritablement, certains lecteurs trop naïfs pourraient se laisser prendre à leur racontar.

La vérité, la voici :

M. le Comte de Paris a reçu, samedi dernier, un télégramme de son fils, daté de Tiflis, dans lequel il lui annonce que son voyage se poursuit dans les meilleures conditions possibles.

Le duc d'Orléans est installé pour quelques jours à Tiflis, à l'hôtel de Londres, avec M. Barrière, son secrétaire, qui l'accompagne seul dans cette excursion lointaine. Il se dirige sur Téhéran, pour continuer ensuite son voyage à travers l'Asie. Le prince est en parfaite santé et il ne se doute guère que des journaux français annoncent son arrivée à Paris au moment même où il est à des milliers de lieues de la patrie dont on l'a proscrit.

On a peut-être voulu rappeler simplement que l'an dernier, à pareille époque, il était emprisonné à la Conciergerie.

Et ce souvenir n'est pas pour déplaire à ses amis.

Rome, 26 mars.

M. le marquis di Rudini est tout à fait d'accord avec ses collègues pour établir en toutes circonstances que les paroles inquiétantes pro-

noncées ces jours-ci à la tribune de Montecitorio par M. Crispi ne reproduisaient sur rien de sérieux. Dans un moment de suprême exaspération, en se voyant absolument abandonné par tous ses amis politiques M. Crispi a cru pouvoir prononcer sans raison quelques phrases tapageuses.

Maintenant qu'il n'est plus maître de la situation, alors que toutes les puissances sont fermement résolues au maintien de la paix, les nervosités de M. Crispi ne peuvent plus avoir aucune influence sur la paix ni sur les affaires politiques internationales.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 mars 1891.

Le marché est encore plus nul, si possible, que les précédents. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.95; le 4 1/2 0/0 à 105.20.

La Banque de Paris et la Société Générale, grâce au parfait classement de leurs titres, maintiennent leurs cours antérieurs; mais il ne faut pas compter sur un mouvement en avant alors qu'il ne se produit aucune espèce de mouvement.

Le Crédit Lyonnais sur lequel on a détaché un coupon de 12.50 est ferme à 786.

La Banque d'Escompte qui vient d'enregistrer à son actif un nouveau succès avec la conversion du Crédit Foncier Egyptien, reste très bien tenue à 535.

On cote le Crédit Foncier 4,270.

Le Crédit Mobilier ne s'écarte pas du cours de 427, mais les tendances sont toujours excellentes.

Aujourd'hui a eu lieu, au siège social, l'assemblée générale de la Société des Immeubles de France. L'assemblée a approuvé toutes les propositions qui lui ont été soumises par le conseil et fixé à 25 fr. le dividende de l'exercice.

La Compagnie Transatlantique ne varie pas à 612.50.

La part *Petite Presse* s'échange couramment à 75.

L'action des Chemins Portugais est à 475. L'assemblée générale remettra les choses en état et démontrera l'imprudencence des vendeurs à découvert.

Les actions des Charbonnages d'Uruguay continuent à se négocier à 228 et 230.

Les nouvelles actions du Crédit Provincial feront très prochainement leur apparition sur le marché.

L'ancienne est à échanger contre des actions nouvelles à raison de cinq pour une.

Les Chemins Economiques sont à 425.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LE JEUDI-SAINT

Les pèlerinages du Jeudi-Saint n'ont pas été favorisés cette année par le temps. Le vent, la pluie, la grêle même, ont été un obstacle et ont enlevé de cette animation que donne à nos rues la population se rendant dans les diverses églises aux *Tombeaux du Christ*. Cependant, les sanctuaires n'ont pas été délaissés, les fidèles se sont toujours trouvés en bon nombre, pour l'adoration devant le Saint-Sacrement; mais la foule était moindre. Bien des mamans avaient craint l'intempérie de la saison et les terribles giboulées de mars pour leurs bébés. Beaucoup ont donc été condamnés à garder la maison, et leurs fraîches toilettes, que l'on exhibe à cette occasion, n'ont pas vu le jour.

Il est vrai que les magasins ont fait compensation. Derrière les glaces, nos maisons de confection et nos modistes ont exposé toutes les nouveautés de la saison et les derniers caprices de la mode.

Le soir, jeunes femmes et jeunes filles, qui ne peuvent se défendre, même en ce temps de pénitence, d'un petit brin de coquetterie, assiégaient les vitrines de nos grands magasins.

Nous pensons qu'elles ont dû être entièrement satisfaites, et qu'elles ont pris la ferme résolution de préférer le commerce local aux maisons de Paris. Leur bon goût n'y perdra rien, leur bourse n'en souffrira nullement et elles feront acte de tact, de bon sens, de patriotisme même. Le sexe faible a toujours passé pour n'être pas le moins patriote.

Les maisons de nouveautés, de modes, de lingerie, de mercerie, de bijouterie, d'horlogerie, joaillerie, les épiceries même, ont fait

pour la circonstance les choses en grand, et le soir rien n'était resplendissant comme leurs expositions. Tout était disposé avec un art parfait, et des flots de lumière artistement ménagés rehaussaient la valeur des divers articles et la richesse du coloris. La même maison associait la lumière électrique au gaz, et parfois la combinaison des deux modes et leur voisinage ont pu laisser quelques doutes dans certains esprits sur le système adopté, tant la perfection est grande dans les nouveaux appareils à gaz.

COUPS ET BLESSURES

Rue Daillé, habite dans la même maison, et sur le même palier, la famille Legalé, dont le mari est employé chez M. Rue, négociant, et une fille connue sous le nom de Caroline.

Hier, dans l'après-midi, M^{me} Legalé se tenant à la porte de son logement, dérangeait-elle les projets de sa voisine? On pourrait le croire. Celle-ci sortit et l'apostropha. Bientôt l'amant vint faire chorus. M^{me} Legalé descendit chercher son mari chez M. Rue.

M. Legalé monta et adressa des observations qui ne firent qu'exciter les trop irascibles voisins. L'amant, armé d'un coup de poing américain, en porta un coup en pleine figure à M. Legalé. La joue droite a été fortement contusionnée et la lèvre supérieure coupée. Un centimètre plus haut, l'œil eût été atteint.

Le docteur Seigneur a donné ses soins au blessé.

La police a arrêté Caroline et son amant.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 25 mars. — Joseph-Henri-Marie Caillé, rue des Écuries.

DÉCÈS

Le 26. — Jeanne Derouet, épouse de Émile Charbonnier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 27. — Eugène Blin, boulanger, 57 ans, à l'Hôpital.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Des médailles d'argent de 2^e classe ont été accordées, pour actes de dévouement, dans le département de Maine-et-Loire, aux personnes dont les noms suivent :

M. Tortellier, surveillant à la gare d'Angers; M. de Beaurepaire, propriétaire à Cléré; M. Lundig, cantonnier à Meigné-le-Vicomte; M. Audineau, pompier à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

PRÉDICTION MÉTÉOROLOGIQUES

Nous lisons dans les journaux de Paris : « La température que nous avons en ce moment va continuer jusqu'à la fin de mars à peu près; du 28 au 31 mars, la température s'adoucirait et le temps continuera à être pluvieux; il y aura des orages probablement. »

« Malgré cela, le froid n'est pas complètement disparu et au commencement du mois de mai la température s'abaissera considérablement, et il y aura la nuit des gelées blanches qui feront énormément de tort aux récoltes. »

GRATIFICATION AUX FACTEURS RURAUX

Il paraît que les facteurs ruraux qui sont bien notés vont recevoir une gratification de 10 francs.

La somme est relativement minime.

Mais — honneur de l'administration des Postes — ils sont 24,000 à avoir de bonnes notes!

MUSIQUE MUNICIPALE

Nous aimerons toujours à constater le succès qu'obtiennent les concerts de la *Musique Municipale*. Lundi, le dernier de la saison était donné au théâtre devant un public nombreux et sympathique. M. Meyer, pour la circonstance, s'était assuré le concours des meilleurs artistes de la troupe d'Angers : M^{me} Cheminée, première chanteuse, M. Deruy, baryton, et, comme instrumentiste, M. Evrart, piston-solo de l'Association artistique.

Nous avons tant de fois fait ici l'éloge de M^{me} Cheminée qu'il devient inutile de parler encore de ce talent et de cette voix qui ont si souvent charmé. Bornons-nous à dire que c'est toujours avec la même grâce que cette artiste a chanté la romance de *Paul et Virginie*, l'air de *Carmen* et un air du *Barbier*, et que les applaudissements et les rappels témoigneront autant l'admiration que le regret. C'était, en effet, la dernière fois que nous devions entendre M^{me} Cheminée; mais nous avons l'espoir que l'aimable cantatrice, se souvenant de l'accueil qu'elle a reçu en Anjou, reviendra se faire applaudir et regretter à nouveau.

M. Deruy a chanté un air de *Si j'étais Roi* et les couplets de *Joconde* avec un goût parfait. Sans rechercher les effets et sans pose, le sympathique baryton a obtenu le plus grand et le plus légitime succès.

M. Evrart, sur son cornet à piston, a su charmer l'auditoire, par la douceur des sons qu'il sait tirer de cet ingrat instrument. Il a joué le *Carnaval de Venise*, d'Arban, aussi bien que l'auteur.

La *Musique Municipale* a parfaitement exécuté ses morceaux. Dans *Papillon*, surtout, on a beaucoup remarqué le solo d'alto.

M^{lle} Lecocq, qui tenait le piano d'accompagnement, a également droit à tous les éloges.

Enfin cette charmante soirée a dignement clôturé les concerts d'hiver, et les nombreux souscripteurs de la *Musique Municipale* doivent savoir gré à M. Meyer des heureux résultats obtenus par tant de soins et de persévérance. NEMO.

PIÈCES FAUSSES

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« On signale un individu qui exploite en ce moment la ville de Tours en répandant de fausses pièces.

« Vendredi soir, vers 9 heures, cet individu, très bien mis, vêtu d'un paletot gris, chapeau rond noir, taille moyenne, plutôt mince, a pris le fiacre n° 8, priant le cocher de le conduire boulevard Marchand-Duplessis, au coin du jardin des Prébendes-d'Oé.

« A cet endroit, il demanda au cocher la monnaie de vingt francs, ajoutant qu'il n'avait que cette pièce pour payer; le cocher répondit affirmativement et lui rendit la monnaie qu'il demandait, sur laquelle il paya la course.

« Il se fit ensuite conduire au Grand-Café, où sans doute il a fait une autre victime. »

Nous recommandons à nos lecteurs de faire en ce moment la plus grande attention. Après avoir dupé les habitants de Tours, il pourrait bien venir exploiter Saumur.

LE CRIME DE TAUXIGNY

Une nouvelle arrestation vient d'être opérée, à l'occasion du double crime de Tauxigny : celle d'un individu vagabond et mendiant d'habitude, originaire de Malicorne, commune de Tauxigny.

Vendredi, il se rendit à Dolus et y coucha, après avoir fait des dépenses exagérées pour la situation de fortune qu'on lui connaissait.

La gendarmerie, prévenue, vint procéder à son arrestation; il fut dirigé samedi sur la prison de Loches.

On dit que de graves soupçons pèsent sur ce peu recommandable individu qui a subi déjà plusieurs condamnations.

LOTÉRIE DE SAINT-JOSEPH

Le tirage de la Loterie, à l'orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3, aura lieu le jeudi 2 avril, à 4 heures après midi.

Dès aujourd'hui, on peut voir les lots qui sont exposés dans une des salles de l'établissement; et les personnes charitables, qui ont l'intention d'en offrir, sont priées de les envoyer le plus tôt possible, tous les objets étant reçus avec la plus grande reconnaissance.

AVIS

La maison MARCHEVAL-COLIN a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, vu l'affluence des commandes à effectuer cette semaine, elle se voit dans l'obligation de remettre l'EXPOSITION habituelle du JEUDI-SAINT au Dimanche de Pâques, 29 courant.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS
Dimanche 29 mars, avec le concours de M. WORMS, sociétaire de la Comédie-Française, et de M^{lle} du MINIL, également de la Comédie-Française :
Le *Misanthrope*, comédie en 5 actes, de Molière, et les *Rivaux d'eux-mêmes*, comédie en 1 acte.

BOURSE DE PARIS	
Du 26 Mars 1891	
3 0/0	95 10
3 0/0 nouveau	93 85
3 0/0 amortissable	96 ..
4 1/2	105 30

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique
Paris, 27 mars, 12 h. 20.
M. Maës, rédacteur de la *Cocarde*, détenu à Sainte-Pélagie, vient d'être grâcié; il a été libéré hier.

Une dépêche adressée au *Journal des Débats* signale la découverte de nombreux détournements à l'arsenal de Toulon. Deux sous-officiers et un matelot ont été arrêtés.

HAVAS.

Robes et Confections

M^{me} V^{ve} CHAUSSARD

Ex-coupeuse de 1^{re} maison de Paris
SAUMUR — 38, rue Dacler — SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de créer une nouvelle *Coupe de Corsage* fort jolie et allant parfaitement bien.

Nous voici bientôt à Pâques : c'est à cette époque que toutes les Dames élégantes doivent songer à commander leurs Toilettes.

PLUS D'ESSAYAGES
Il suffit d'envoyer un corsage allant bien comme proportion, puis la longueur de jupe, devant et derrière.

RAISINS A BOISSONS

Corinthe, marque l'Ancre les 0/0 k. F. 55.
Corinthe, marque le Matelot les 0/0 k. F. 52.50.
En sacs de 115 à 130 kil. paiement à 30 jours 1 0/0 ou 60 jours. Par 1,000 kil. à la fois, 1 fr. de moins par 100 kilog., marchandise prise à Marseille.
S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'Entrepôt général, 9, boul. Corderie, à Marseille.
Un opuscule, "La vérité sur les Raisins Secs", est adressé à toute demande.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de potions, pastilles, etc., pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le traitement de ces maladies par les *Capsules Guyot* ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.
Dépôt dans la plupart des pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Paques et Poissons d'Avril
ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes
Coffrets satin riche haute nouveauté
Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

VIGNES & VERGERS

MM. les Propriétaires de vignobles sont prévenus qu'ils trouveront à l'USINE DES HURAUDIÈRES, à Saumur, un produit liquide essentiellement fertilisant et insecticide pour vignes et arbres fruitiers; il s'emploie en badigeonnage.

Prix: 45 fr. le fût de 180 litres.
S'adresser à M. GUÉNAULT fils, fabricant d'engrais chimiques à Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

VENTE DE BIENS D'INTERDIT

Aux enchères publiques Au plus offrant et dernier enchérisseur EN 50 LOTS

Situés commune d'Artannes, Distré, Coudray-Macouard et Courchamps (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 19 Avril 1891**, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Distré (Maine-et-Loire), par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-onze, homologué une délibération du conseil de famille de Madame Foucher, ci-après nommée, tenue sous la présidence de M^e le Juge de paix du canton sud de Saumur, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Et à la requête de M. Louis Hémond, propriétaire et marchand de bois, demeurant à Distré (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction de Madame Marie Coupas, épouse de M. Jules Foucher, demeurant, ladite dame, de droit chez M. Hémond, son tuteur, Madame Foucher interdite par jugement du Tribunal civil de Saumur en date du vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept, et M. Hémond, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite dame Foucher, tenue sous la présidence de M^e le Juge de paix du canton sud de Saumur, en date du 28 octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Ayant pour avoué constitué M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière :

En présence ou lui dûment appelé de M. Breton, cultivateur, demeurant à Distré, au nom et comme subrogé-tuteur de ladite dame Foucher, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a accepté aux termes d'une délibération du conseil de famille de ladite dame Foucher, tenue sous la présidence de M^e le Juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept ;

Il sera, le dimanche dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en la mairie de la commune de Distré, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune d'Artannes (Maine-et-Loire)

Premier lot. Quatre ares cinquante centiares de pré, situés à la Prairie-des-Champs, section D, numéro 21 du cadastre, joignant au nord Gasnault, au sud Boisnier, à l'ouest un chemin.

Mise à prix, cent vingt francs, ci... 120

Deuxième lot. Trois ares de pré, situés dans la Prée-de-Courchamps, section A, numéros 760 et 761 du cadastre, joignant à l'est Mahoux et à l'ouest Jean Robert.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80

Troisième lot. Vingt-neuf ares trente-trois centiares de pré, situés au Pré-de-la-Planche, section A, numéros 584 et 587 du cadastre, joignant au nord Venon, au sud Foucault-Chevalier, à l'ouest le cours d'eau.

Mise à prix, huit cents francs, ci... 800

Quatrième lot. Treize ares dix-sept centiares de terre, situés au Croussillé, section E, numéro 220 du cadastre, joignant au sud Abraham, à l'est Derouet et à l'ouest Pastry.

Mise à prix, cent quatre-vingts francs, ci... 180

Cinquième lot. Dix ares cinquante-six centiares de terre et vigne, situés au Croussillé, section E, numéros 227 et 228 du cadastre, joignant au nord Gerbier, au sud Normand, à l'est Madame veuve Moron et à l'ouest Courant.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150

Sixième lot. Cinq ares quatre-vingt-dix-neuf centiares de vigne au Croussillé, section E, numéro 200 du cadastre, joignant au nord Harrault, au sud Oger, à l'est Derouet et à l'ouest Sourdeau.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80

Septième lot. Quatre ares cinquante-cinq centiares de terre, situés à Palligné, avec deux rangées de vigne, section E, numéro 382, joignant au nord Gasnault, au sud la route, à l'ouest Gerbier.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80

Huitième lot. Quatre ares cinquante centiares de terre, situés au Moulin-à-Vent-de-la-Motte, section D, numéro 679 du cadastre, joignant au nord un chemin, au sud Pasquier, à l'est Duveau et à l'ouest Talvard.

Mise à prix, soixante francs, ci... 60

Neuvième lot. Douze ares soixante-deux centiares de vigne, situés au Moulin-de-la-Motte, section D, numéro 646 du cadastre, joignant au

nord Moquin, au sud Boutin, à l'est Robert, et à l'ouest un chemin.

Mise à prix, deux cents soixante-quinze francs, ci... 275

Dixième lot. Sept ares quatre-vingts centiares de terre, situés à la Grise-au-Fougeray, section E, numéro 143, joignant au nord Mahou, au sud Rabouin, à l'est Marier, à l'ouest Roger.

Mise à prix, cent francs, ci... 100

Onzième lot. Huit ares quatre-vingt-deux centiares de vigne, situés à Grizay et Fougeray, section E, numéros 165 du cadastre, joignant au nord un chemin, au sud Riolland, à l'est Vernault et à l'ouest Nardin.

Mise à prix, cent vingt francs, ci... 120

Deuxième lot. Neuf ares quatre-vingts centiares de vigne, situés à la Prairie-de-Munet, section B, numéro 583 du cadastre, joignant au nord Foucault, au sud Salot, à l'est Courant et à l'ouest Bougouin.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci... 250

Treizième lot. Dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, situés à la Posse-du-Haut-d'Artannes, section B, numéros 1204 et 1205 du cadastre, joignant au nord Bougouin, au sud un chemin, à l'est Bougouin et à l'ouest Jean Fournier et autres.

Mise à prix, quatre cents francs, ci... 400

Quatorzième lot. Onze ares cinquante-deux centiares de terre, situés au Champ-du-Grand-Coin, section B, numéro 859 du cadastre, joignant au nord Verrine, au sud Lizé, à l'est un chemin et à l'ouest Vacher.

Mise à prix, cent soixante-quinze francs, ci... 175

Quinzième lot. Quatre ares cinquante centiares de terre, au Cabinet, section C, numéro 702 du cadastre, joignant au nord Fournier, au sud Pastry et autres, à l'est Gerbier et à l'ouest Dubois.

Mise à prix, soixante francs, ci... 60

Seizième lot. Cinq ares soixante centiares de vigne, situés au Bac-de-Grézellay, section C, numéro 417 du cadastre, joignant au nord Talvard, au sud le chemin, à l'est Cotelet et à l'ouest Robert.

Mise à prix, cent vingt francs, ci... 120

Dix-septième lot. Cinq ares soixante-dix centiares de vigne, situés aux Vertenaises, section C, numéro 549 du cadastre, joignant au nord Courant, au sud veuve Rogeron, à l'est Dureau et à l'ouest Gasnault.

Mise à prix, cent francs, ci... 100

Dix-huitième lot. Un are cinquante-six centiares de vigne, situés aux Vertenaises, section C, numéro 599 du cadastre, joignant au nord Dezé, au sud un chemin, à l'est Robin et à l'ouest Boutin.

Mise à prix, quinze francs, ci... 15

Dix-neuvième lot. Vingt-cinq ares quatre-vingts centiares de terre et rangée, situés à la Châteigne-rade, section B, numéro 732, joignant au nord Gabillet, au sud Derouet, à l'est Julien Duveau, et à l'ouest le chemin.

Mise à prix, trois cent soixante francs, ci... 360

Vingtième lot. Vingt ares quatre-vingt-huit centiares de terre et vigne, situés aux Gruches-de-Munet, section B, numéros 722 et 723 du cadastre, joignant au nord Pastry, au sud Dubois, à l'est un chemin et à l'ouest Petit.

Mise à prix, trois cents francs, ci... 300

Vingt-et-unième lot. Treize ares deux centiares de terre, situés au Sentier-des-Longues-Douelles, section B, numéro 1265 du cadastre, joignant au nord Chasle, au sud un chemin, à l'est Moquin, à l'ouest Fouet.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci... 250

Vingt-deuxième lot. Six ares de terre au Vertenaises, section C, numéro 662 du cadastre, joignant au nord Duveau, au sud Léger et Maillet, à l'est veuve Rogeron, et à l'ouest Frémont.

Mise à prix, soixante-cinq francs, ci... 65

Vingt-troisième lot. Douze ares de vigne, situés à la Gruche ou Charzé, section B, numéro 428 du cadastre, joignant au nord Touron, au sud Touron et autres, à l'est Sanzay et à l'ouest Touron.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci... 250

Vingt-quatrième lot. Deux ares cinquante-cinq centiares de vigne, situés à Artannes, section A, numéro 215 du cadastre, joignant au nord Derouet, au sud Dubois, à l'est Moquin et à l'ouest Siret.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

Vingt-cinquième lot. Huit ares quatre-vingt-deux centiares de terre et vigne, situés au canton d'Artannes, section A, numéros 211 à 213 du cadastre, joignant au nord Mollay, au sud Derouet, à l'est un chemin et à l'ouest Foucault.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150

Vingt-sixième lot. Dix ares environ de terre, situés aux Ruaux.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150

Commune du Coudray-Macouard

Vingt-septième lot. Neuf ares vingt centiares de terre, à Mortefonds, section D, numéro 556 p du cadastre, joignant au nord le chemin des Ruault, au sud un chemin, à l'est Boucault, à l'ouest M. Moquin.

Mise à prix, cent dix francs, ci... 110

Vingt-huitième lot. Trois ares trente-sept centiares de terre, situés à Toucheramé, section A, numéro 239 p du cadastre, joignant au nord Gasnault, au sud Lefèvre, à l'est Beaumont et à l'ouest Foucher.

Mise à prix, quarante-cinq francs, ci... 45

Vingt-neuvième lot. Sept ares soixante-sept centiares de terre, à Mortefonds, section B, numéro 46 du cadastre, joignant au nord M. Mahon,

au sud Madame Leblanc, à l'est Foucault et à l'ouest Dubois.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80

Trentième lot. Trente-deux ares de terre, à Mortefonds, section B, numéro 34 p du cadastre, joignant au sud Lecèvre.

Mise à prix, cinq cents francs, ci... 500

Trentième lot. Un morceau de terre, à la Maison-Blanche, numéro 21 p de la section A, contenant quarante-cinq ares, joignant au nord le chemin, au sud Prudhomme, à l'est le clos fermé et à l'ouest Barrault.

Mise à prix, six cents francs, ci... 600

Trentième lot. Huit ares de terre, situés à la Maison-Blanche, section A, numéro 66 p du cadastre, joignant au sud Ponneau, à l'est Derouet.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci... 75

Commune de Distré

Trente-troisième lot. Quarante-huit ares vingt-deux centiares de terre, situés aux Plantes, section E, numéros 536 et 538 du cadastre, joignant au nord Louis Derouet, au sud Louis Breton, à l'est Lecèvre et à l'ouest le chemin.

Mise à prix mille francs, ci... 1,000

Trente-quatrième lot. Trente-cinq ares quatre-vingt-quatorze centiares de terre, situés aux Pâtureaux, section P, numéros 524, 550 p, 550 BIS du cadastre, joignant au nord un chemin dit de la Gagnerie, au sud le marais de Distré, à l'est Petit, Fournier et autres, et à l'ouest Patrie et Breton.

Mise à prix, six cents francs, ci... 600

Trente-cinquième lot. Vingt-cinq ares de terre, situés à Villevert ou Pièces-Longues, section F, numéro 340 du cadastre, joignant au nord le chemin de Villevert, au sud Foucault, à l'est Germain Frémont et à l'ouest Louis Hémond.

Mise à prix, trois cent cinquante francs, ci... 350

Trente-sixième lot. Dix-huit ares soixante centiares de terre, situés aux Pièces-Longues, section F, numéro 526 du cadastre, joignant au nord un chemin, au sud M. Dubault, à l'est Grimault, à l'ouest Jean Breton.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci... 250

Trente-septième lot. Cinquante-trois ares vingt-centiares de terre dite en France, section F, numéros 490 et 495 du cadastre, joignant au nord le chemin, au sud Louis Hémond, à l'est Germain Derouet et à l'ouest Louis Hémond.

Mise à prix, cinq cent cinquante francs, ci... 550

Trente-huitième lot. Dix-sept ares quarante centiares de terre, situés aux Pièces-Longues, section F, numéros 250 et 253 du cadastre,

Mise à prix, deux cents francs, ci... 200

Trente-neuvième lot. Un morceau de terre, situé sous Champineau, contenant huit ares soixante centiares, numéro 237, section F du cadastre, joignant au nord Beaumont et au sud Dubois, à l'est Beaumont et à l'ouest Dubois.

Mise à prix, cent francs, ci... 100

Quarantième lot. Quatorze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, situés sous la Maison-Blanche, section G, numéro 815 du cadastre, joignant au nord Gabillet, au sud Lecèvre, à l'est Gabillet et à l'ouest la grande route.

Mise à prix, deux cents francs, ci... 200

Quarante-unième lot. Neuf ares quarante-cinq centiares de terre, situés sous la Maison-Blanche, section G, numéro 806 du cadastre, joignant au nord Jean Venon, au sud Guillot, à l'est un chemin et à l'ouest la grande route.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150

Quarante-deuxième lot. Vingt ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, situés à la Maison-Blanche, section G, numéros 856, 947, 977 du cadastre, joignant au nord un chemin, au sud Touron, à l'est Ponneau et Taillé et à l'ouest Lecèvre.

Mise à prix, trois cents francs, ci... 300

Quarante-troisième lot. Vingt-deux ares trente centiares de terre, situés sous Distré, section G, numéro 115 du cadastre, joignant au nord Pastry, au sud le marais, à l'est Pierre Hubault et Boisnier et à l'ouest Pastry.

Mise à prix, trois cents vingt francs, ci... 320

Quarante-quatrième lot. Deux ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, situés aux Chenevreaux, section E, numéro 340 du cadastre, joignant au nord un chemin, au sud Mercier, à l'est Moquin.

Mise à prix, trente francs, ci... 30

Quarante-cinquième lot. Quatorze ares quatre-vingt-trois centiares de vigne, situés aux Chauffeaux, section E, numéro 207 du cadastre, joignant au nord un chemin, au sud Touron, à l'est Louis et Jean Breton, et à l'ouest Vacher.

Mise à prix, deux cents francs, ci... 200

Quarante-sixième lot. Deux ares quatre-vingt-dix-neuf centiares de taillis, situés au Bois-de-la-Neuve, section E, numéro 136 du cadastre, joignant au nord Ponneau et Grimault, au sud Boutin, à l'est la route et à l'ouest Tonron.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci... 25

Quarante-septième lot. Dix-sept ares cinquante centiares de terre, situés aux Pièces-Longues, section F, numéro 263 du cadastre, joignant au nord le précédent morceau, au sud le chemin, à l'est Mercier et à l'ouest Guillot.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci... 250

Quarante-huitième lot. Dix ares quatre-vingts centiares de terre, situés sous la Bosse, section G, numéro 178 du cadastre, joignant au nord un chemin, au sud Germain Frémont, à l'est Madame Mesnet et à l'ouest plusieurs.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci... 250

Commune de Courchamps

Quarante-neuvième lot. La moitié appartenant à Madame Foucher indivisément avec Germain Derouet, dans un morceau de bois contenant environ dix ares, joignant au midi un chemin, au couchant Contelet, au levant le morceau ci-après.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

Cinquantième lot. Le huitième appartenant à Madame Foucher indivisément avec Derouet et autres, dans un morceau de bois, contenant environ dix ares, et joignant au midi un chemin, au couchant le morceau ci-dessus et au levant Foucault.

Mise à prix, cinq francs, ci... 5

Total des mises à prix : dix mille neuf cent quarante francs, ci... 10,940

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaupaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MAUGEAIS, huissier à Longué.

Après faillite

On fait savoir à tous qu'il appartient, que le **Dimanche 5 Avril** prochain, à une heure du soir, et jours suivants, à pareille heure, s'il y a lieu, il sera, par le ministère dudit M^e MAUGEAIS, procédé à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers dépendant de la faillite du sieur SAVOIE, marchand de beurre à Longué.

On vendra :

Batterie de cuisine, tables, chaises, armoires, buffets, quatre lits garnis, linge, machine à coudre, une magnifique salle à manger en vieux chêne ; salon composé de :

un canapé, deux fauteuils, quatre chaises, une table, une glace, le tout en vieux chêne, une chambre à coucher en vieux chêne, un porte-manteau en vieux chêne, deux grandes charrettes, une petite charrette, une voiture anglaise, quatre équipages complets, paniers et caisses à beurre et œufs, bascules, environ cent hectolitres d'avoine, pots à beurre, machine à vapeur, et malaxeur à vapeur, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MAUGEAIS, huissier à Longué.

BAZAR

À CÉDER

Au centre de la ville d'Angers

S'adresser à M^e GRÉLAT, notaire.

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 1^{er} au 20 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES

Saumur

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ARTICLES DE PAQUES

Œufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porcelaines, Biblots, etc.

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Épices en morceaux, Pavés, Boushombres, Nonnelles supérieures.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

1 Bon de 15 fr. contre un versement de	1 fr. et 4 fr.	
1 — 20 — — — — —	2 » 1 »	
1 — 30 — — — — —	3 » 1 »	
1 — 40 — — — — —	4 » 1 »	
1 — 50 — — — — —	10 » 1 50	Par semaine
1 — 60 — — — — —	12 50 1 50	
1 — 80 — — — — —	15 » 2 »	
1 — 100 — — — — —	20 » 2 50	
1 — 120 — — — — —	25 » 3 »	
1 — 140 — — — — —	30 » 3 50	
1 — 160 — — — — —	35 » 4 »	
1 — 180 — — — — —	40 » 4 50	Parfait paiement
1 — 200 — — — — —	45 » 4 50	
	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant

Au Sans Pareil

SAUMUR — 7 et 9, rue de la Tonnelle — SAUMUR

VENTE ESSENTIELLEMENT AU COMPTANT

SAMEDI 28 MARS

Et Jours suivants

GRANDE MISE EN VENTE

Des Articles de la Saison d'Été 1891

Parmi les nombreuses OCCASIONS qui seront mises en vente ce jour là, à citer les suivantes :

UN LOT de Coupons en soieries noires composé de Faille française, Bengaline, Radezimir, Armure Royale, Damassé, Peau de Soie et de Satin Duchesse. — Toutes ces étoffes sont pure soie et d'une valeur réelle de 8 à 18 fr. le mètre, le tout sera vendu, le mètre, de 2.90 à 5.90

PONGÉE pure soie, impressions nouvelles, au choix. 1.45

FAILLE fond de jupe, très belle qualité, au choix. 1.95

SURAH pur soie, noir et couleur, au choix. 1.95

PELUCHE de soie, toutes les nuances, au choix. 1.95

JUPONS pur soie, en taffetas glacé, quadrillé, garnis de 2 volants, au choix. 17.90

JERSEYS pure laine, au choix. 1.95

JERSEYS soutachés, pure laine, au choix. 2.95

BAS imprimés grand teint, garanti complètement diminué, au choix. 0.75

BAS noirs grand teint, garanti complètement diminué, au choix. 0.90

BAS pur fil d'Ecosse, à rayures et unis, au choix. 1.45

BAS mi-soie, qualité supérieure, au choix. 1.95

Extraordinaire

RUBANS pure soie, noirs et couleurs, n° 3, la pièce de 10^m, 1.50, le mètre. 0.20

RUBANS pure soie, noirs et couleurs, n° 12, la pièce de 10^m, 3 fr., le mètre. 0.35

RUBANS haute fantaisie, n° 22, valeur réelle 1 fr. 45, au choix. 0.45

GANTS de fil d'Ecosse, long. 4 boutons, avec barettes Derby, au choix. 0.50

GANTS mi-soie, long. 4 boutons, au choix. 0.65

GANTS de soie, très belle qualité, longueur 4 boutons, avec broderie Derby, au choix. 0.95

Extraordinaire

OMBRELLES pure soie, en sergé qualité supérieure, manche riche, en 54 centimètres, au choix. 4,95

OMBRELLES riches, en satin damassé, avec entre-deux en dentelle Chantilly, valeur réelle 12 francs, au choix. 5,95

PLASTRONS pour hommes, pure soie, toutes nuances, depuis. 0,65

Extraordinaire

CHAPEAUX en paille, garnis de 2 mètres ruban de soie n° 22, avec une belle fleur, au choix. 2,90

CHAPEAUX en paille à jour, garnis de 2 mètres ruban de soie fantaisie et de deux fleurs, au choix. 3,90

CHAPEAUX très grand choix de modèles riches.

A cette même date sera mis en vente une grande quantité de LINGERIE pour Dames et Enfants, PASSEMENTERIE, GALONS or, argent et acier, un assortiment considérable de VELOURS, DENTELLES, FLEURS et RUBANS Haute Nouveauté.

Exceptionnel

CORSET tout baleine garanti, d'une valeur réelle de 8 fr. abandonné à. 3,95

CORSET de satin de soie, d'une valeur réelle de 12 francs, abandonné à. 6,90

CORSET choix immense, tout baleine, depuis. 2,45

Dans l'espoir d'être favorisé de votre visite, je vous présente, Madame, mes salutations.

BIDAULT FILS.

VENTE ESSENTIELLEMENT AU COMPTANT